



ÉLABORATION ET QUALITÉ DES PLANTS DE VIGNE

La qualité du matériel végétal est un élément essentiel à la productivité, la qualité et la pérennité du vignoble. Il appartient au viticulteur, en partenariat étroit avec son pépiniériste, de choisir le matériel végétal le plus adapté à ses conditions de culture et ses objectifs de production

D'autre part, l'élaboration d'un plant de vigne est relativement longue (près de 18 mois pour un plant greffé soudé « racines nues »). Il est donc impératif de commander ses plants au moins un an à l'avance si l'on souhaite un couple cépage/porte-greffe précis.

❁ 1. PRINCIPAUX CRITÈRES QUALITATIFS D'UN PLANT DE VIGNE



Rappel des normes réglementaires

Les normes réglementaires de commercialisation des bois et plants de vigne (arrêté du 3 octobre 1995 modifié par l'arrêté du 17 juin 2020) sont données dans le tableau ci-après.

Nature du matériel	Normes de présentation et de calibrage
Greffés-soudés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 racines au moins, bien développées, et convenablement réparties ✓ Soudure suffisante, régulière et solide : <ul style="list-style-type: none"> • Longueur de la tige (porte greffe) de 20 cm minimum • Pousse aoûtée d'au moins 2cm.
Plants en pots	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bon état végétatif, bon enracinement et pousse bien développée ✓ Pour les greffés-soudés, soudure consolidée et cal régulièrement réparti

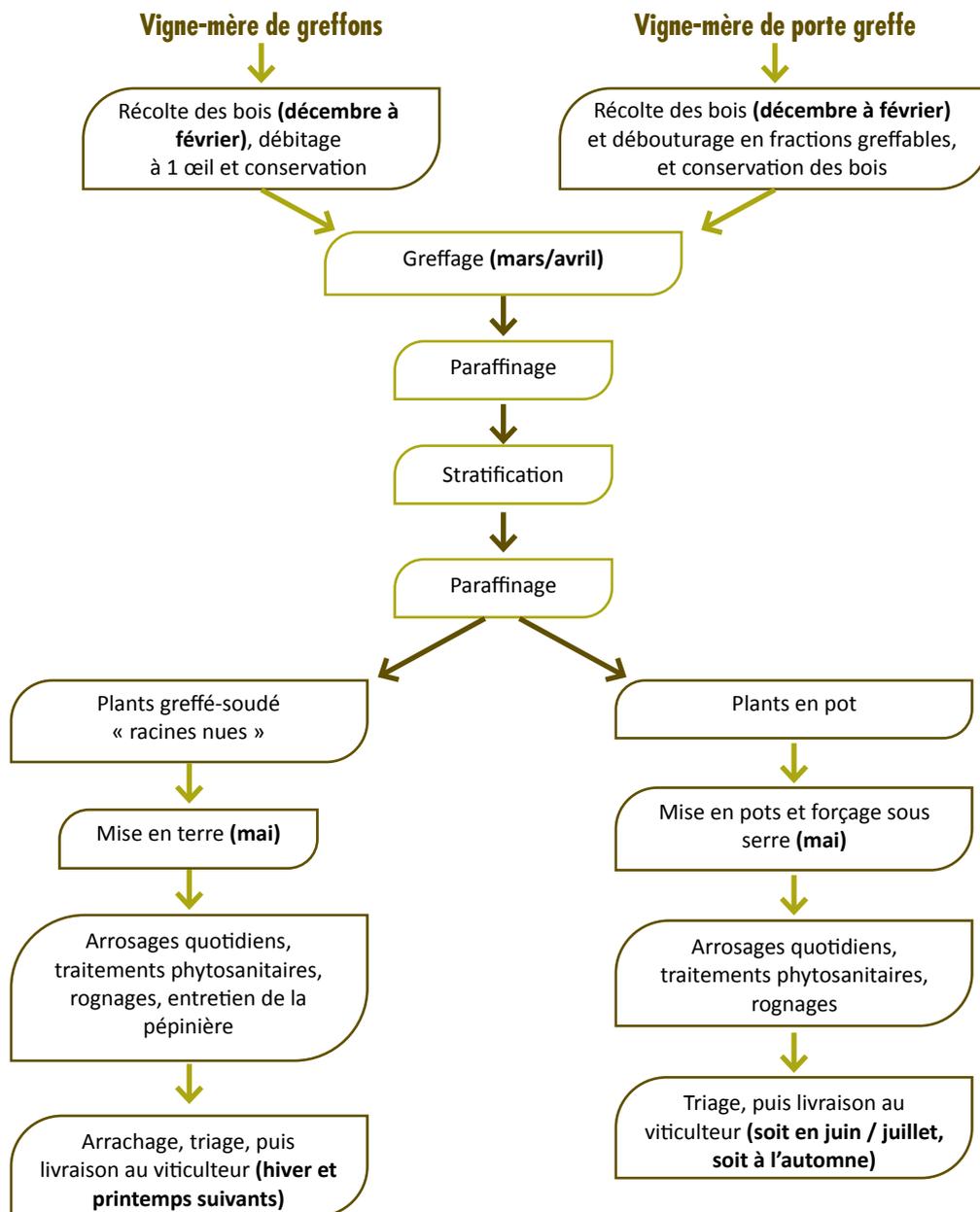
L'utilisation de plants certifiés (étiquettes bleues) assure une sécurité sanitaire vis-à-vis des viroses graves comme le court noué et l'enroulement.

En effet, les plants commercialisés sont indemnes de ces maladies (ce qui ne signifie pas qu'ils ne pourront pas être infectés par la suite durant la vie de la vigne).



2. ÉLABORATION D'UN PLANT DE VIGNE GREFFÉ

SCHÉMA GLOBAL D'ÉLABORATION D'UN PLANT DE VIGNE GREFFÉ



Pépinière en plein champ



Production sous serre



❁ 3. LE TRAITEMENT À L'EAU CHAUDE DES PLANTS : UNE TECHNIQUE UTILE, MAIS À NE PAS UTILISER SYSTÉMATIQUEMENT

La lutte contre la Flavescence dorée est un élément important vis-à-vis de la pérennité du vignoble. La filière Bois et Plants assure une surveillance permanente afin de fournir du matériel végétal indemne.

● **Une lutte axée sur 3 techniques :**

- La prospection des souches symptomatiques dans les parcelles et dans les environs des pépinières et des vignes mères.
- Les traitements insecticides contre le vecteur de la Flavescence dorée, la cicadelle *Scaphoïdeus titanus*.
- Le traitement à l'eau chaude des bois et plants issus de parcelles pour lesquelles l'environnement (vignoble aux alentours) est potentiellement porteur.

● **Technique du traitement à l'eau chaude :**

Le trempage dans une eau à 50 °C durant 45 mn (couple durée/température validé au niveau européen) permet d'éliminer le phytoplasme de la Flavescence dorée.



Trempage d'un palox de plants. Centre de traitement à l'eau chaude de la pépinière viticole de la région du Cognac.

Cette technique permet d'obtenir des plants sains, mais ce n'est pas un vaccin. Les plants, mis ensuite en terre chez le viticulteur peuvent être recontaminés.

D'autre part, le traitement à l'eau chaude peut générer quelques difficultés de reprise et un retard au débourrement (2 à 3 semaines), excluant ainsi les plantations tardives.

La lutte contre la Flavescence dorée passe avant tout par une démarche collective viticole de prospections des souches porteuses et de traitements insecticides contre la cicadelle vectrice.

©Crédits photos : Graziella Raffoux, CVC.